

essentiellement gouverné: il ne fait guère plus la vérité pratique qu'il n'invente la vérité théorique. "Toute vérité qui ne vient pas de nous est un mensonge", disait Jaurès à la Chambre, le 11 février 1895. L'on doit moins se scandaliser des paroles de ce tonitruant bavard que du blasphème collectif de l'assemblée qui les applaudit. Cette affirmation toute kantienne serait à l'heure actuelle anéantie sous des huées éclatantes, après l'aventure d'une guerre qui aura crevé moins de poitrines humaines que de sophisme humains.

Notre conduite, comme notre savoir, doit donc être *subjugée* par les principes d'ordre naturel et d'ordre chrétien. Dès lors comment expliquer, chez une race pétrie de traditions comme la nôtre, ces violations de principes dont nous fûmes témoins tant de fois dans les diverses manifestations de la vie publique? Comment une religion si parfaite, encore professée par la quasi totalité de nos compatriotes, n'exerce-t-elle pas un plus grand empire dans la gestion des affaires et la confection des lois? Pour nous borner à l'examen de la vie parlementaire, pourquoi, depuis une vingtaine d'années surtout, ce large écart entre les mesures et les principes, entre les convictions et le vote? Par quels sentiers aveuglants en sommes-nous arrivés à méconnaître, ainsi le caractère dominateur de ces vérités qui font l'âme d'un peuple et lui tracent la portée de ses gestes? Il y aurait fonds dans l'espèce à mainte diatribe. Je préfère plaider une circonstance atténuante, et je la trouve dans notre voisinage séculaire avec des hommes de mentalité tout à fait divergente.

Conversant un jour avec un de nos juges de la Cour Supérieure, homme de science et de conscience, il me racontait les ennuis professionnels et le surcroît de labeur que lui occasionnaient sans le vouloir ses collègues anglophones. "Je ne conteste point leur esprit de justice ni l'étendue de leurs connaissances, disait-il, mais n'allez pas leur suggérer de juger une cause d'après les principes dûment appliqués de la morale et du droit. Les principes! Ils vous rétorqueraient ce fameux *What's that?* où se révèle à dose égale tant de curiosité naïve et de hautaine assurance. Ils décident chaque cas avant tout par les *précédents* judiciaires. Alors commence pour ne plus finir l'ingrate besogne du dépouillement des vieux dossiers, puis leur confrontation avec les